

Paris le 12 Mars 1898

Le Commissaire de police du quartier de la Chaussée d'Antin prie M^r Hayashi de lui faire connaître dans un délai de dix jours s'il s'oppose à l'installation sur le trottoir et devant la porte du magasin 63 bis rue de la Victoire, de deux candélabres munis d'un appareil producteur de gaz acétylène (Enquête de commodo et in commodo.)

[?] Com^{re} de police

[?]